



OBJET :

FIXATION DES DROITS DE PLACE  
SALLE DES FETES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FETERNES,

Vu la délibération n° 2023-086 du 11 octobre 2023 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n° 2023-118 du 6 décembre 2023 apportant des précisions à la délibération précédente,

Vu le règlement intérieur du marché de Noël de Féternes 2025,

Considérant la nécessité d'appliquer un tarif pour l'occupation d'un emplacement à la salle des Fêtes Denis Chappuis lors du marché de Noël du 16 novembre 2025 pour de la vente (restauration rapide,...).

DECIDE :

Article 1 :

A compter de l'adoption de la présente décision, le tarif applicable pour une demande d'emplacement de 1.80m X 0.75m à la salle des Fêtes de Féternes lors du marché de Noël du 16 novembre 2025 sera de 18 euros. Ce tarif est applicable uniquement pour la journée du 16 novembre 2025.

Article 2 :

Les recettes perçues seront imputées au chapitre 70-PRODUITS VENTE DU DOMAINE.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera exposé à l'affichage sur le site internet de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Haute-Savoie.

Fait à Féternes,  
Le 16 septembre 2025

Le Maire  
Maxime JULLIARD

